

Ratification d'un ensemble de projets de lois en vue de la promotion du développement agricole

Le Sénat a approuvé, dans une séance plénière tenue, jeudi, sous la présidence de M. Dieng Boubou Farba, président du Sénat, les projets de lois suivants:

- Projet de loi autorisant la ratification de la Convention de crédit signée en date du 14 avril 2005 à Washington entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Ligue Mondiale pour le Développement, destinée au financement du Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie, phase II.

Le coût global de la Convention de crédit est de 25 millions sept cent mille (25.700.000) unités de droits de tirages spéciaux soit environ neuf milliards cinq cent millions (9.500.000) ouguiyas. .

- Projet de loi autorisant la ratification de l'ordonnance en date du 26 avril 2005 relative à la Convention de crédit signée le 03 mars 2005 à Washington entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et de la Ligue Mondiale de Développement, destinée au

financement du projet de lutte contre les criquets.

Le coût global de la Convention de crédit est de sept millions cent mille (7,100,000) unités de droits de tirages spéciaux, soit l'équivalent de deux milliards huit cents trente millions (2.830.000.000) d'ouguiyas, environ.

- Projet de loi autorisant la ratification de l'ordonnance en date du 26 avril 2005, relatif à la Convention de crédit signée le 7 décembre 2004 à Tunis entre le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et la Banque Africaine de Développement, destiné au financement d'un projet multinational de gestion commune des plantes hydrauliques répandues en Afrique de l'Ouest.

Le coût de la convention s'élève à huit cent neuf mille (809000) unités de comptes soit l'équivalent de 319 millions d'ouguiyas.

Le gouvernement a été représenté à cette session par le ministre du Développement Rural, de l'Hydraulique et de l'Environnement, M. Sidi

Mohamed Ould Taleb Amar. Répondant aux différentes interventions et remarques émises par certains sénateurs, le ministre a indiqué que le projet d'agriculture irriguée, objet de cette convention de crédit comprend une mobilisation et une consolidation des capacités du secteur rural, tout comme l'amélioration des infrastructures, l'appui aux pistes agricoles et la gestion d'une unité de coordination.

Dans le domaine de la lutte contre le criquet pèlerin, le ministre a signalé que le projet renferme une série de composantes telles que la lutte rapide contre les invasions acridiennes, la capacité nationale de détection rapide, la gestion et la coordination du projet.

A propos des plantes nocives largement répandues, le ministre a précisé que dans le cadre de ce projet multinational, les efforts se concentreront sur les modalités de lutte matérielle et biologique pour amortir leurs effets et consolider les capacités en la matière.